ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Publicité du hijab par Sephora : preuve de l'islamo-capitalisme

Question écrite n° 11385

Texte de la question

Mme Edwige Diaz alerte Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur une récente campagne publicitaire du géant français du cosmétique, Sephora. En effet, en cette journée éminemment symbolique qu'est le 11 septembre 2023, l'enseigne a fait le choix de diffuser un *clip* publicitaire faisant la promotion de *hijabeuses* et du *hijab* dans le sport. Cette initiative est particulièrement inquiétante à plus d'un titre. D'abord, elle ignore les décisions de la Fédération française de football et du Conseil d'État qui interdisent le *hijab* dans le sport. Ensuite, elle banalise l'obscurantisme en mettant à l'honneur des adeptes d'un islam politique dont les combats en matière de revendications vestimentaires rejoignent généralement ceux des Frères musulmans. Enfin, elle associe deux concepts *a priori* antinomiques : celui de vouloir se cacher les cheveux au nom de la préservation de sa « pudeur » et celui de vouloir se maquiller pour attirer les regards. Parce qu'une publicité qui fait la promotion d'un vêtement rétrograde pour la femme et dont l'usage est interdit dans les conditions dans lesquels il est mis en scène, Mme la députée considère que la vidéo diffusée par la marque n'a pas sa place dans le paysage audiovisuel français. Ainsi, elle lui demande comment elle entend lutter contre l'alliance du mercantilisme et de l'entrisme islamiste.

Données clés

Auteur : Mme Edwige Diaz
Circonscription : Gironde (11e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11385
Rubrique : Femmes
Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations
Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 septembre 2023, page 8229
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)